

Accueil de loisirs ados intercommunal « ANIM'JEUNES – ETE 2019 »

INFORMATIONS PRATIQUES

L'équipe de l'accueil

Une directrice - Tél. 04 94 69 18 47 / 06 83 22 88 29

Un directeur adjoint/animateur – Tél. 06 03 23 86 04

Trois animateurs BAFA

Public :

Les activités s'adressent en **priorité aux jeunes âgés de 11 à 17 ans habitant sur le territoire** de la Communauté de communes Provence Verdon.

Selon les activités et les places disponibles, les enfants qui ont 11 ans dans l'année peuvent s'inscrire.

Les jeunes, hors territoire, ne seront inscrits que si des places sont disponibles.

Responsabilité :

L'équipe d'animation est responsable du jeune durant les heures effectives de l'activité comprenant également les temps de trajets en minibus.

Absence du jeune lors d'une activité :

Pour toute absence du jeune (quel que soit le motif), il est obligatoire que le responsable légal en informe l'équipe d'animation par téléphone au 06 03 23 86 04 ou au 06 83 22 88 29 avant l'activité, dans les plus brefs délais.

Le remboursement se fera sur présentation d'un certificat médical ou pour tout autre motif valable présenté sous 48h.

Annulation d'une activité : Des activités peuvent être annulées par l'organisateur pour diverses raisons (conditions météorologiques, absence d'intervenants, maladie de l'animateur...).

Dans ce cas, la famille sera prévenue et remboursée. Dans la mesure du possible, une activité de remplacement sera proposée.

Lors d'une activité, le jeune doit avoir obligatoirement :

- un sac à dos,
- un pique-nique et de l'eau en quantité suffisante,
- une casquette,
- de la crème solaire,
- des vêtements et chaussures adaptés à l'activité,
- un maillot de bain et une serviette de plage ***pour les activités aquatiques.***

Trajets :

Les déplacements se feront en minibus.

Les horaires et lieux de rendez-vous sur le territoire seront communiqués avant l'activité par écrit (mail et/ou sms) au(x) responsable(s) de l'enfant.

Pour les jeunes ayant des difficultés à se rendre sur les points de rendez-vous aux heures données des points de ramassage en minibus sont prévus.

Les places en minibus restant limités, nous vous invitons à covoiturer entre parents.

*Ces informations sont extraites du **règlement intérieur de l'accueil de loisirs ados** qui vient en complément du **Projet de fonctionnement annuel**.*

Ils définissent les principales règles à respecter pour le bon fonctionnement de l'Accueils de Loisirs Ados et également nos valeurs, nos intentions éducatives, nos moyens...

Les documents sont téléchargeables sur le site internet www.provenceverdon.fr